

Audit et évaluation: substituts, compléments ou antagonistes?

Résumé

L'audit a ses racines dans la vérification des comptes (audit financier, révision) et, depuis plus de trente ans, s'intéresse de manière accrue à l'efficacité (audit de performance). Par audit, on comprend une activité de contrôle, foncièrement liée à une logique de sanction potentielle. Cette approche est enracinée dans l'école de la comptabilité et liée aux règles de la présentation des comptes. Le procédé se base principalement sur la vérification des documents présentés par les instances inspectées compte tenu de leur cohérence et de leur compatibilité avec les textes légaux de base et les règles relatives à la comptabilité. Outre les critères de contrôle de la légalité et de la régularité, les questions de la rentabilité de la production des prestations étatiques focalisent de plus en plus l'attention. Le droit et les finances définissent les conditions cadres et fondements prépondérants de toutes les réflexions en rapport avec les audits.

L'évaluation telle qu'elle est comprise aujourd'hui – une compréhension cultivée au sein de la SEVAL par exemple – a ses racines dans la question des effets des programmes ou des mesures politiques. La tradition de l'évaluation aborde cette interrogation causale avec une méthodologie individualisée et sur mesure issue de la batterie d'instruments de la recherche sociale appliquée. Les questions de la valeur et les questions de l'utilité constituent, à côté des questions de la pertinence méthodique, les points d'ancrage centraux des réflexions dans l'évaluation. Les activités d'évaluation qu'il est donné d'observer se distinguent par leur grande diversité et hétérogénéité, notamment aussi au niveau des fonctions que les activités d'évaluation doivent remplir.

Dans mon exposé, j'adopterai le point de vue de l'évaluation ; j'argumenterai qu'à première vue l'audit et l'évaluation présentent des points communs, qu'à y regarder plus précisément ils se différencient toutefois radicalement et qu'ils ne peuvent ni s'interchanger ni se compléter mutuellement.

Thomas Widmer, Institut für Politikwissenschaft, Universität Zürich